



Maisons de repos : soins palliatifs et fin de vie

› Contexte

Les dernières directives gouvernementales demandent aux maisons de repos de ne plus hospitaliser leurs patients âgés et contaminés par le Coronavirus. Ceci implique une toute nouvelle réalité de travail pour le personnel soignant. Plusieurs risques psychosociaux en découlent : anxiété et stress, charge de travail, changements dans les tâches et habitudes, nouvelles tâches anxiogènes au vu du contexte, manque de personnel, manque de compétences en interne, craintes face au virus, manque de moyens de protection, confrontation à la fin de vie et aux soins palliatifs, etc. Voici des informations et conseils à l'attention des employeurs amenés à gérer cette nouvelle réalité de travail.

› Que peut faire l'employeur ?

En tant qu'employeur, il est difficile de devoir s'adapter rapidement à la fois à la nouvelle conjoncture et aux nouvelles directives belges en matière de gestion des personnes âgées au sein des maisons de repos. Afin de vous aider à gérer cette nouvelle réalité de travail, et de vous soutenir face aux nouvelles questions et inquiétudes de votre personnel, voici quelques conseils, d'un point de vue psychosocial :

- Dispenser au personnel tous les moyens de protection possible et nécessaire pour éviter un maximum de contracter le virus (masque, protection des yeux, gants, tabliers)
- Augmenter la fréquence de nettoyage et la désinfection du lieu de travail
- Communiquer sur les mesures prises au sein de l'entreprise pour protéger les travailleurs (nettoyage, moyens de protection...)
- Favoriser des moments d'écoute et d'échange avec votre personnel
- Revoir l'organisation du travail et créer une organisation temporaire pour la gestion du COVID (travail plus lourd, et épuisant), gérer l'absentéisme, renforcer l'effectif si possible
- Anticiper et prévoir un plan d'urgence si un cas de coronavirus se manifestait au sein de la maison de repos (quarantaine, consignes au personnel). Prendre des mesures préventives en cas de doute (aux premiers symptômes déclarés, écarter le personnel, isoler le patient)
- Demander au personnel de prendre sa température avant chaque arrivée au sein de la maison de repos. Au moindre symptôme, demander au travailleur de rester à la maison.
- Donner de nouvelles directives au personnel et aux patients, afin de ne pas propager le virus (règles d'hygiène, règles de confinement dans les chambres, fermetures des lieux communs, interdiction de visites...). Afficher ces informations et les faire respecter
- Désigner une personne en interne « référente COVID » amenée à diffuser des informations, à rassurer, se renseigner sur les nouveautés et les changements législatifs
- Informer le personnel sur la gestion des soins palliatifs : les travailleurs amenés à gérer des soins palliatifs peuvent passer par des étapes comparables à celles du deuil : choc, déni, colère, marchandage (tenter de transformer la réalité, de résoudre le problème), dépression.

- Soutenir le personnel un maximum, favoriser des temps de repos et d'échanges informels
- Réorienter les membres de personnel pour lesquels un soutien psychologique est nécessaire en interne (personnes de confiance, SIPP) ou en externe (SEPP : Cohezio)

› Informations utiles

Cohezio, votre service externe de prévention et protection au travail, est à votre service pour :

- accompagner la ligne hiérarchique tout au long de cette crise et conseiller par rapport aux mesures à prendre
- offrir un soutien psychosocial aux travailleurs qui en éprouvent le besoin
- vous informer sur les questions les plus souvent posées par les employeurs et travailleurs : <https://www.cohezio.be/fr/faq-coronavirus-covid-19>

N'hésitez pas à faire appel à nos services dans cette période difficile par le biais de notre adresse mail sec.rim@cohezio.be ou via le 02/533.74.88. Cohezio est là pour vous.

Prenez bien soin de vous et des personnes qui vous entourent.

Vous pouvez également trouver d'autres informations utiles sur les sites suivants :

- Site du gouvernement : <https://www.info-coronavirus.be/fr/> (n° tel : 0800/14.689)
- Site du SPF emploi, travail et concertation sociale (lien entre COVID-19 et le monde du travail) : <https://emploi.belgique.be/fr/themes/coronavirus>
- https://www.belgium.be/fr/sante/soins_de_sante/fin_de_vie
- <http://www.soinspalliatifs.be/aides-diverses/index.php>